



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Présents :

M. Philippe GAUTIER, Mme Coralie HARDEL, M. Romain LEFRANC, Mme Lydie COPEAU, M. André VERGER, Mme Séverine LEHOUX, Mme Caroline DEBEDDE, M. Mickaël NICOLAS, Mme Florence LEMASSON, M. Bruno PALIN, Mme Maryon OBERLÉ, M. Frédéric MÉDOT, Mme Sophie BOURRACHAU, M. Olivier CAVÉ, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Florian LAIR a donné pouvoir à M. Romain LEFRANC.

Secrétaire de séance : Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire au sein du Conseil. Mme Lydie COPEAU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 avril 2026 s'est réuni le mardi 28 avril 2026, à 20h30, dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2026.
2. Commissions communales.
3. Règlement intérieur.
4. Nomination du correspondant défense.
5. Commission Communale des Impôts Directs.
6. Validation entreprise d'insertion en espaces verts pour la « rue Vaubadon ».
7. Vote des subventions 2026.
8. Convention BAFA.
9. Participation aux séjours des enfants avec Les Francas.
10. Questions et informations diverses.

- 01 -

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2026

Monsieur Philippe GAUTIER, Maire, procède au vote, à main levée, du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.

Le procès-verbal est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Vote : Pour - 15 Contre - Abstention -

N°17 - 2026

- 02 -

COMMISSIONS COMMUNALES

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à créer des commissions dont le rôle est d'étudier certaines des questions soumises au conseil pour lesquelles un tel examen préalable paraît opportun.

Monsieur le Maire propose de ne créer aucune commission, et d'inviter à chaque fois tous les membres du conseil municipal aux réunions de travail dont les sujets nécessiteront études et réflexions.

➤ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE de ne créer aucune commission dans la mesure où tous les membres du conseil municipal seront conviés à toutes les réunions de travail.**

Vote : Pour - 15 Contre - Abstention -

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Philippe GAUTIER indique que le règlement intérieur doit être voté dans les six mois après l'installation du conseil municipal.

↳ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE le règlement intérieur présenté qui sera ajouté à la délibération pour envoi en Sous-Préfecture.**

Vote : Pour - 15 Contre - Abstention -

NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Philippe GAUTIER, Maire, propose d'assurer ces fonctions, et invite le conseil municipal à en délibérer.

↳ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal NOMME Monsieur Philippe GAUTIER, correspondant défense. Un guide pratique élaboré par le Ministère des Armées lui sera transmis par mail.**

Vote : Pour - 15 Contre - Abstention -

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut nommer des personnes pour la commission communale des Impôts Directs dans les six mois après l'installation du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint Délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (en plus du Maire qui est de plein droit).

La nomination des commissaires est réalisée par le Directeur des services fiscaux parmi la liste proposée ci-dessous.

⇒ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal NOMME :**

Commissaires titulaires			
Nom prénom	Adresse 14250 AUDRIEU	Date de naissance	Cat impôts représentée (TF, CFE)
VERGER André	12 rue des Moulins	04/04/1957	
DRUT David	4 rue Biard	28/09/1970	
COPEAU Lydie	2 chemin du Capelier	16/10/1978	
LEFRANC Romain	9 impasse des chaudières	23/06/1990	
BAYEUX Coralie	10 allée de la rose des vents	13/01/1981	
NICOLAS Mickaël	8 rue des Moulins	04/10/1977	
LEMASSON Florence	1bis rue Haroun Tazieff	24/09/1979	
PALIN Bruno	10 rue de Closets	13/04/1968	
MÉDOT Frédéric	4 rue Anthonioz de Gaulle	13/11/1980	
BOURRACHAU Sophie	3 allée de la rose des vents	15/12/1971	
CAVÉ Olivier	3 impasse des Ormes	30/06/1979	
OBERLÉ Maryon	2 rue de Ducy	11/02/1988	
GOYER Céline	1 rue Jody Williams	24/08/1974	
BLANCHEMAIN Fabien	4 rue Abbé Richard	28/03/1982	
LEBLOND Frédéric	5 allée de la Calypso	21/09/1973	
BANCE Laura	5 allée de la Canopée	09/08/1984	
FREBOURG Tanguy	5 impasse des Ormes	22/11/1979	
LE ROUX Alice	5 rue Florence Arthaud	29/06/1984	

COLOMBEL Yannick	19 rue de Loucelles	12/05/1982	
LACOUR Audrey	13 rue Anthonioz de Gaulle	27/06/1993	
JACQUELINE Nicolas	9 rue de Tilly	18/10/1981	
FOUQUIER Gaëlle	17 rue Anthonioz de Gaulle	05/01/1980	
LAIR Florian	7 bis rue de Ducy	21/08/1990	
DEBEDDE Caroline	2 rue de Tilly	21/07/1987	

Vote : Pour - 15 Contre - Abstention -

N°21 - 2026

- 06 -

**VALIDATION ENTREPRISE D'INSERTION EN ESPACES VERTS
POUR LA « RUE DE VAUBADON »**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis d'une entreprise d'insertion SVB PAYSAGITE pour réaliser l'aménagement des espaces verts dans la « rue de Vaubadon » et la « rue de la Gare ».

⇒ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE de réaliser l'aménagement des espaces verts dans la « rue de Vaubadon » avec l'entreprise d'insertion SVB PAYSAGISTE dont le devis s'élève à 12 149.58 € TTC et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.**

Vote : Pour - 13 Contre - Abstention - 02

N°22 - 2026

- 07 -

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Monsieur Philippe GAUTIER invite le conseil municipal à délibérer sur le montant des subventions 2026 à attribuer aux associations. Il est rappelé qu'une subvention de 4 000.00 € a déjà été versée au Comité des Fêtes.

⇒ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer les subventions 2026 aux associations de la façon suivante :**

	Votés 2024	Votés 2025	VOTE 2026
A.P.E AUDRIEU	600.00 €	700.00	700.00
M.J.C Val de Seulles	5 500.00 €	5 800.00	5 800.00
Comité Juno Canada	100.00 €	100.00	100.00
Comité de jumelage	400.00 €	800.00	700.00
J.S Audrieu foot	4 400.00 €	4 400.00	4 400.00
Comité du Souvenir Audrieu	500.00 €	500.00	550.00
Judo Club Audrieu	800.00 €	1 200.00	1 200.00
La P'tite Ourse	400.00 €	400.00	450.00
Les Amis Aldériens	////////////////////	500.00	500.00
Les Joyeux Cyclos d'Audrieu	500.00 €	500.00	500.00
Comité des Fêtes	6 700.00 €	7 700.00	4 000.00
Bougeons pour la recherche	300.00 €	300.00	300.00
Choix association : Sarah Rayonne	250.00 €	250.00	250.00
TOTAL DES SUBVENTIONS	20 450.00 €	23 150.00	19 450.00

Vote : Pour - 15 Contre - Abstention -

CONVENTION BAFA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le renouvellement de la convention de partenariat avec Les Francas concernant l'engagement des jeunes « parcours BAFA » pour une durée de trois ans.

⇒ Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la convention de partenariat avec les Francas – engagement des jeunes – parcours BAFA.
- DECIDE de fixer la participation à 200€ répartie entre les Francas (100 €) et la commune (100 €), par Aldérienne /Aldérien pour le BAFA.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec les FRANCAS pour une durée de 3 ans, comprenant les adhésions annuelles de 2027, 2028 et 2029

Vote :

 Pour - 15 Contre - Abstention -

PARTICIPATION AUX SEJOURS DES ENFANTS AVEC LES FRANCAS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de participation de la commune au départ en séjour avec Les Francas.

⇒ Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le conseil municipal :

* DECIDE de participer pour 2026 de la façon suivante aux séjours organisés par LES FRANCAS :

	0>650 €	651 € > 950 €	951 € et +
OPTION 1	30.00 €	20.00 €	10.00 €

* ACCEPTE de verser directement à « LES FRANCAS » la participation à la réduction du séjour pour 2026 pour les enfants de la commune.

Vote :

 Pour - 12 Contre - 02 Abstention - 01

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1- Elections des délégués pour les Elections Sénatoriales :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le vendredi 5 juin 2026 doit impérativement se tenir une réunion du conseil municipal pour élire les délégués pour les Elections Sénatoriales.

2- Décisions du Maire :

Avenant JONES TP travaux de voirie :

5 713.20 €

La séance est levée à 21h36,

Le Maire,
M. Philippe GAUTIER

La secrétaire de séance
Mme Lydie COPEAU

